

fontaine, Lantier, LeMoine, Leslie, Macdonald [Cornwall], Macdonald, [Glengary], Macdonald [Kinsgion], Macdonell [Stormont], MacNab, McGonnell, Méthot, Meyer, Moffatt, Morin, Nelson, Papineau, Powell, Patrie, Price, Prince, Riddell, Robinson, Rousseau, Scott, Seymour, Sherwood, [Brockville], Sherwood [Toronto] Smith, [Frontenac], Smith, (Solliciteur-Général), Stewart [Bytown], Stewart [Prescott], Taschereau, Viger, Webster, William, Woods.

— Dans la chambre quand l'orateur fut au fauteuil, les nouveaux membres les honorables Viger et Cayley et M. Taschereau furent introduits et prirent leurs sièges; l'orateur lut le discours du trône, et l'on procéda ensuite à quelques affaires de routines.

M. Duggan fait motion que le discours soit imprimé dans les deux langues: 250 copies en anglais, 250 copies en français.

M. Duggan fait motion que la considération du discours de S. E. soit remise à lundi, cette motion passe nem-con.

Diverses pétitions sont soumises à la chambre. M. Christie donne avis qu'il se propose d'introduire devant l'assemblée au commencement de la semaine prochaine 5 ou 6 projets de lois concernant Gaspé etc. M. Robinson donne avis qu'il soumettra à la considération de cette honorable chambre la question de savoir s'il ne conviendrait pas de demander au gouvernement impérial la *Réduction du postage dans les colonies*, M. le solliciteur-général Sherwood donne avis qu'il se propose d'introduire un bill pour amender les lois d'enregistrement. M. Aylwin donne avis qu'il demandera à cette chambre qu'une humble adresse soit présentée à S. E. l'administrateur, le priant de communiquer à la chambre toute correspondance qui peut avoir eu lieu entre le gouvernement colonial ou impérial et sir James Stuart, par laquelle il aurait été permis à cet hon. Monsieur de se dispenser de ses devoirs comme juge en chef de la province, et de s'absenter du siège de sa juridiction et notamment de venir passer quelques semaines à Montréal quand ses services étaient requis à Québec. M. Sherwood ayant ensuite fait motion d'ajourner à lundi, M. Jimmy Johnson s'y opposa fortement en disant au ministre qu'il était temps pour eux de faire quelque chose, qu'il y avait maintenant deux ans qu'ils se préparaient; que s'ils se sentaient incapables de rien faire, ils feraient mieux de le dire; que les membres du Haut-Canada n'étaient pas venus à Montréal pour rien etc., etc., la chambre s'ajourna à lundi.

*Revue Canadienne.*

— Mardi dernier premier jour du terme de mars de la cour du banc de la reine, une foule de curieux s'était rendue au palais de justice. Plusieurs personnes s'attendaient à entendre la discussion et même le jugement sur la cause célèbre des deux maires de Montréal. Mais il n'en fut pas question ce jour là. Hier M. Johnson fit motion qu'une règle de nisi fût émanée contre James Ferrier, écuyer, pour lui enjoindre de venir faire connaître pourquoi il ne serait pas émané contre lui un writ de *quo warranto*, pour s'enquérir par quelle autorité il s'est emparé de la place de maire de la cité de Montréal.

M. Johnson a rapporté au long ce qui s'est passé à l'élection du maire. Il a ensuite remarqué que la 29<sup>e</sup> section de l'acte d'incorporation ordonnait au maire de présider aux assemblées du conseil jusqu'à ce que son successeur fût assermenté, que dans le fait M. Ferrier était maire, et qu'il ne pouvait siéger au fauteuil qu'en cette qualité.

Il remarqua pareillement que la 44<sup>e</sup> section défendait au maire de voter, excepté dans le cas d'une égale division des voix, que dans la circonstance en question, il y avait 10 voix d'un côté et 9 de l'autre. Il prétendit aussi que l'amendement à la motion originale par lequel M. Mills a été élu, n'avait pas besoin d'être présenté comme amendement à la motion originale, pour être remporté légalement. Il s'offrit alors d'établir la vérité des faits par des affidavits, et par les minutes de l'assemblée signées par M. Ferrier lui-même. Il conclut en citant quelques autorités pour prouver que la seule démarche que l'on pouvait suivre dans une pareille cause était d'émaner un writ de *quo warranto* contre M. Ferrier.

Cette règle a été accordée ce matin pour montrer la cause samedi.

Les avocats de M. Mills sont MM. Driscoll, C. R., Lafontaine, Drummond et Johnson, et ceux de M. Ferrier, MM. Meredith et Rose. *Minerve.*

— Les résultats des dernières élections municipales se font sentir longtemps. Mardi soir, un nommé Donaldson, du faubourg St. Antoine, fut battu par trois hommes armés de mousquets qui entrèrent dans sa maison et la pillèrent. Hier un nommé Fitzpatrick fut amené à la cour de police, sous accusation d'avoir tenté d'assassiner l'homme de police Hogue, et d'avoir tiré un pistolet dans la rue St. Urbain. Le prisonnier comparaitra au prochain terme des sessions de quartier. La nuit dernière plusieurs personnes ont parcouru les rues, armés de barres de fer. *Idem.*

— On nous dit qu'il était d'usage dans la province du Bas-Canada, d'envoyer dans toutes les cures un exemplaire des lois qui se passaient dans chaque session du Parlement Provincial. On nous dit même qu'il ne s'en trouve point, ou qu'il s'en trouve à peine maintenant dans les fabriques ou dans les cures du district de Montréal. Un trait d'incurie de cette espèce devrait paraître à peine croyable. Nous désirerions pouvoir démentir une imputation de cette nature. Si l'accusation n'est pas dénuée de fondement, nous devons dire que cette circonstance a pour le pays quelque chose de déplorable. Nous savons qu'il est de nos paroisses où ces lois provinciales, auxquelles le besoin d'avoir recours est sans cesse renaissant, ne sont guères plus connues que les lois de la Chine ou du Japon.

Nous croyons devoir saisir cette occasion de faire observer que l'ouvrage

de M. Crémazie sur les lois criminelles devrait se trouver dans les mains de toutes les personnes de lumières et d'éducation dans la province, surtout dans les campagnes où, vu l'absence de livres de ce genre, il est d'une indispensable nécessité pour tous ceux qui sont revêtu de quelque fonction publique. Cette considération mérite surtout l'attention des curés, des magistrats comme de tous les corps municipaux. *Aurore.*

Il serait bien à propos que chaque fabrique conservât avec soin les statuts provinciaux qui sont à sa disposition. Pour cela il serait nécessaire de les faire relier solidement; puisque ces volumes peuvent être d'une grande utilité aux curés; surtout dans certaines paroisses, où ils sont dans l'indispensable nécessité de donner des avis et conseils à quelques membres de leurs municipalités respectives. Quant aux municipalités ce serait leur propre intérêt de faire relier tous les ans en un volume tous les pamphlets, lettres ou instructions qui peuvent leur être adressés de la part du gouvernement.

*Tempête sur l'Océan.* — Depuis quelques jours on a vu entrer dans le port de New-York la plupart des paquebots qui étaient partis de France et d'Angleterre à la fin de décembre et pendant la première quinzaine de janvier. Il n'y en a plus que trois ou quatre en retard. La longueur inusitée de ces traversées a été occasionnée par un terrible ouragan qui a régné sur l'océan pendant presque tout le mois de janvier. Les plus vieux marins ne se rappellent pas avoir éprouvé, sur cet abîme, une tempête plus furieuse et plus longue. Tous les navires qui se sont trouvés sur son passage, ont eu à lutter contre les plus effrayants périls, et ils ont tous subi de fortes avaries. Il y a, d'ailleurs, lieu de craindre que beaucoup de navires n'aient pas été aussi heureux que les paquebots, qui doivent en grande partie leur salut à la grandeur de leurs dimensions, et à la supériorité de leur construction. Leurs capitaines rapportent que la mer était couverte de débris, et qu'ils ont vu au loin plusieurs bâtimens en détresse. *Minerve.*



## APERÇU

### SUR LA RENAISSANCE DE L'ARCHITECTURE OGIVALE EN ANGLETERRE, ET PRINCIPALEMENT

SUR LES EGLISES SOUS LA DIRECTION WELBY-PUGIN, Par M. le comte Henri de Saint-Laurent.

Nous sommes assez heureux pour assister à la réhabilitation de l'art chrétien, qui est aussi l'art national pour tous les peuples de l'Europe. Les principes de l'architecture ogivale partout sont reconnus, admirés, étudiés: la France n'est point restée en arrière de ce mouvement; moins que les Anglais, cependant, nous avons été à même de les appliquer à des constructions modernes.

On accorde à nos voisins un esprit plus pratique; ils sont moins que nous absorbés par des préoccupations politiques; ils sont surtout plus riches: chez eux l'accumulation des fortunes donne plus de puissance à beaucoup d'efforts isolés, en même temps que, par l'habitude des souscriptions, des associations, des entreprises de toute sorte, les plus faibles ressources, en se réunissant, peuvent avec facilité acquérir de l'importance.

Il n'est sans doute pas sans intérêt pour nous de fixer notre attention sur ce que ces ressources leur ont permis de faire.

Un grand nombre d'Anglais, en adoptant les formes du moyen-âge, ne font qu'obéir à l'entraînement d'une mode; ils en subissent toute la capricieuse frivolité. Nous ne nous arrêterons pas à cette multitude de kiosques et de *collages* où l'on voit relever avec une générale faveur les ogives et les clochetons. Plus d'un château, plus d'un établissement public mériteraient de nous arrêter davantage; mais le temps et l'étude nous manquent pour décrire tout ce que nous avons aperçu de remarquable en ce genre. Nous ne passerons pas cependant sous silence le magnifique palais que l'on construit pour le Parlement. On y pourrait désirer un style plus mâle, un système général de décoration plus en harmonie avec son étendue. Il est à craindre que là encore on n'ait été dominé par cette idée longtemps répandue, que l'architecture ogivale devait surtout sa beauté au nombre et à la légèreté de ses détails. Au total, ce monument sera l'un des plus beaux de Londres, et mieux en rapport avec la noble antiquité de la constitution anglaise que tout ce que l'on aurait pu imaginer en fait de colonnades grecques.

Toujours pleins de sentiments religieux, c'est surtout des églises et des chapelles que bâtissent les Anglais: les progrès de la dissidence, qui fait naître pour chaque secte nouvelle le besoin d'un lieu de réunion, n'y sont sans doute pas étrangers; mais de nouvelles églises paroissiales se construisent en aussi grand nombre, et ce sont elles qui reviennent le plus ordinairement au style ogival, quoique tous leurs architectes n'en saisissent pas également le sens et la portée. Vous voyez une flèche élégante s'annoncer de loin avec toute la coquetterie de ses dentellures, que le temps n'a pas encore brunies; vous y courez; la vue de quelque réminiscence du bon style au de-